



Femmes Autochtones du Québec Inc.  
*Quebec Native Women Inc.*

Kahnawà:ke, QC  
8 Février, 2010

**Objet: Expulsion des résidents non-autochtones de Kahnawà:ke**

Lettre ouverte

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est préoccupée par la décision du Conseil de Bande de Kahnawà:ke (MCK) d'expulser les résidents non-autochtones de la communauté de Kahnawà:ke, une décision qui brise l'unité familiale et la communauté dans son ensemble. Or, il nous semble impératif de souligner que la décision du MCK donne une fausse image des coutumes mohawks, MCK qui ne représente par ailleurs pas l'ensemble du peuple Mohawk.

En fait, les coutumes traditionnelles mohawk dictent que lorsqu'un homme marie une femme mohawk, celui-ci peut et même devrait venir résider dans la communauté de sa conjointe. Selon les coutumes mohawk, ce sont les femmes qui possèdent la terre, une tradition qui a été remise en question par la Loi sur les Indiens créée à l'origine pour définir qui est « Indien » et pour empêcher les « hommes blancs » de venir vivre « sur les terres réservées aux Indiens. » En fait, l'adoption de non-Mohawks par des communautés mohawks était et est encore une pratique courante et cela comprend des cérémonies pour accueillir les nouveaux résidents. Une ceinture d'adoption était remise à la personne adoptée assurant ainsi le droit de cette personne de vivre sur le territoire. Mais l'adoption impliquait aussi des responsabilités de la part de la personne adoptée, parmi lesquelles le fait d'apprendre la langue, d'honorer et de faire respecter les traditions du peuple mohawk, ainsi que des obligations liées au clan d'adoption.

Cependant, depuis la création de la Loi sur les Indien, tous les efforts possibles et imaginables ont été mis en œuvre pour opprimer les coutumes et les droits des peuples autochtones. Encore maintenant, les codes d'appartenance doivent être approuvés par le Ministère des affaires indiennes et du Nord. Or, les quatre types de codes d'appartenance identifiés par Stewart Clatworthy et Anthony H. Smith en 1992 se révèlent être basés d'une manière ou d'une autre sur le « pourcentage de sang indien » dont une personne peut se prévaloir, que ce soit explicitement ou en se référant aux règles sur le statut inscrites dans la Loi sur les Indiens. Ces codes ne suivent aucune des lois ou coutumes autochtones. Il est par conséquent important de clarifier que ces lettres d'expulsion **ne suivent aucunes** des coutumes ou traditions mohawks.

Au contraire, les lettres d'expulsion sont le triste reflet du degré de colonisation qui s'est implanté dans l'esprit de nombreux autochtones. C'est un état d'esprit influencé par le système des pensionnats indiens et les politiques d'assimilation du gouvernement canadien dont la doctrine est maintenant mise

en œuvre par nos propres peuples. Qu'un Conseil de bande perpétue ainsi les politiques inscrites dans la Loi sur les Indiens le place du même bord que l'opresseur en refusant aux membres de la communauté le droit de choisir leur propre destinée.

La présence de non-autochtones dans de nombreuses communautés des Premières Nations à travers le Canada n'a pas mené à l'érosion des coutumes ou traditions autochtones. La réelle menace à l'identité autochtone, c'est le racisme, le sexisme et les politiques inhumaines mises en place par le gouvernement canadien à travers la Loi sur les Indiens. Si nous ne reconnaissons pas ce fait et si nous échouons à soutenir ceux dont la liberté est violée, nous courons tous le risque de perdre l'ensemble de nos droits et de nos libertés.

Nous espérons par conséquent qu'une solution juste et équitable soit trouvée par le peuple mohawk de Kahnawà:ke et qu'ainsi tous ses résidents puissent vivre en paix et dans la sécurité.

Skén:nen – En paix



Ellen Gabriel  
Présidente

---

Business Complex River Road, P.O.Box 1989, Kahnawake, Québec J0L 1B0  
Téléphone : (450) 632-0088 Télécopieur : (450) 450-632-9280  
Site Internet : [www.faq-qnw.org](http://www.faq-qnw.org) Courriel : [info@faq-qnw.org](mailto:info@faq-qnw.org)